

---

**Séance du lundi 25 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq avril, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Victor ETIENNE, Maire.

**Membres en**  
**exercice** : 17

**Présents** : 13

**Votants** : 14

**Etaient présents** :

Victor ETIENNE, Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT, Stéphanie GOBLET, Philippe FAIGNER, Caroline METZGER, Jean-Claude OFFROY, Martine GODE, Gérard LACAILLE, Pascal METZGER, Yohan GABANOU, Didier MANSON, Elisabeth LEPAGE.

**Absents représentés** :

Emmanuel HERGOT a donné pouvoir à Elisabeth LEPAGE

**Excusé** :

**Absents** : Didier COUTOULY, Frédéric AUREAU, Thibault SAUVAGET,

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 35

**Secrétaire de séance** : Elisabeth LEPAGE

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022**

Une remarque ayant été formulée par M. OFFROY, celle-ci est ajoutée au compte-rendu : « *Je souhaite que sur le compte rendu de ce conseil soit noté la décision et l'engagement du Maire qu'à chaque conseil soit joint tous les engagements financiers de la commune comme il se fait à la communauté de communes* ».

Après modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire demande d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour, qui est accepté :

- Demande de subvention FER pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

---

**SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDES - MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2023-2026**

**Vu** le code de la commande publique

**Vu** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Vu** l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

**Vu** l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**Considérant** que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1<sup>er</sup>/1/2023 au 31/12/2026) ;

**Considérant** que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

#### **DEMANDE DE SUBVENTION FER POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision d'achat pour le remplacement d'un véhicule utilitaire a été validé lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2022.

Or, il s'avère qu'il est possible de demander une subvention FER pour 2022 car celle déjà demandée pour l'achat d'un tracteur ne couvre pas le plafond de 100 000, 00€/an. Pour rappel, celle-ci portait sur 44 640,00 €.

La demande de subvention porte sur l'achat d'un véhicule de type Boxer Benne 2.2 pour un montant de 29 932, 63 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

#### **CONSEIL DEPARTEMENTAL (FER 2022)**

**(40 % du montant HT) 11 973, 05 €**

#### **AUTOFINANCEMENT**

**fonds propres 17 959, 58 €**

**MONTANT TOTAL HT 29 932, 63 €**

**TVA 20 % à provisionner 5 986,53€**

**Montant total TTC 35 919, 16 €**

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant de 29 932,63 € HT soit 35 919,16 € TTC.

-**SOLLICITE** l'obtention d'une subvention, auprès du Conseil Départemental de SEINE et MARNE, dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2022,

-DECIDE de son inscription au budget

## INFORMATIONS DIVERSES

### Le Maire aborde différents points d'informations :

**-Elections Présidentielles** : l'organisation des deux scrutins s'est bien passée hormis le problème du dépouillement qui a été trop long. Il conviendra de réajuster celui-ci.

**Feu d'artifices** : celui-ci est commandé pour le 14 juillet, son montant est de 3450,00€ mais il ne sera pas accompagné de musique car cette option est trop cher.

**City stade** : il y a beaucoup de retours positifs et une fréquentation déjà très importante. L'affichage sur le financement par la région sera complété par une information sur la participation départementale.

**Travaux allée de Gesvres** : La 2<sup>ème</sup> tranche va débiter le 9 mai 2022 pour un mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ETIENNE Victor, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 20 h 35.

La Secrétaire de séance,

Elisabeth LEPAGE.



Le Maire,

Victor ETIENNE.

